

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION du COMITE SYNDICAL

DOMAINE :

Commande Publique

Séance du Comité Syndical du 22 juillet 2021 à 18 heures 00

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux juillet à dix-huit heures

SOUS DOMAINE :

Autres types de  
contrats

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Légalement convoqué s'est rassemblé en assemblée ordinaire à la Halle aux Grains, 15 place de la République, 11400 Castelnaudary.

OBJET :

Plateforme mutualisée  
des Marchés Publics

Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président du SMICTOM de l'Ouest Audois.

Le nombre de  
conseillers en service  
est de 40

Présents :

ANDRIEU Francis, ANTOINE Hervé, AVERSENG Jean-Luc, BACHARAN Max, BATIGNE Robert, BOUSQUET Sébastien, BRUNEL Christophe, CAU Marie-Paule, COSTE Gilbert, DANJOU Jacques, DEMANGEOT François, DEUMIER Jean-Marc, FABRE Danielle, FABRE Jocelyne, GREFFIER Philippe, HENNEBELLE Jean-Luc, LAMARQUE Gérard, OURLIAC Christian, PECH Bernard, PELISSIER Alain, PRADEL Christophe, ROSALIE Eric,

Rendue exécutoire

Absents remplacés :

OURLIAC Jean-François par Mme MILLECAMP Evelyne

MAERTEN Didier par KOPF Fabrice

Convocation du  
Comité en date du :

06 juillet 2021

Affichage en date  
du :

06 juillet 2021

Absents excusés :

ALRIC Didier, ASENSIO Brice, BAURES Jean-Louis, CAZENAVE Serge, DU FAYET DE LA TOUR Eric, FRONT Gérard, LEMOINE Cédric, PAINCO Paul, PASSEMAR Aurélien, PEYRAS Benjamin, PUJOL Michel, POUSSIER Grégory, QUAGLIERI Jean-Pierre, SOLER Floréal, VIDAL Pierre, VIOLA André.

Date du comité  
syndical :

22 juillet 2021

ASENSIO Brice donne procuration à M. GREFFIER Philippe

Délibération n°  
2021033

Secrétaire de séance : OURLIAC Christian

Vu le décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Monsieur le Président expose :

Les obligations en matière de dématérialisation ont été renforcées pour les acheteurs publics par les articles 39 à 42 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. En effet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, les procédures de marchés de plus de 25 000 € HT doivent être entièrement dématérialisées, les acheteurs publics doivent ainsi être équipés d'un profil acheteur, c'est à dire une plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Le Département de l'Aude s'est engagé depuis 2013 dans une démarche volontariste d'accompagnement des acheteurs audois dans le processus de dématérialisation et, dans ce cadre, a déployé en 2016 une plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics.

La mise à disposition du portail *marchespublics.aude.fr* par le Département de l'Aude nous permettra ainsi de satisfaire à nos obligations réglementaires et participe également à la simplification de la commande publique pour les TPE PME, c'est pourquoi je vous propose de signer la convention de mise à disposition ci-annexée.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer et de se prononcer sur le dossier.

### LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président  
Après en avoir délibéré

**Voix pour : 23**  
**Voix contre : 0**  
**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.



Fendeille, le 22 juillet 2021

Le Président,

**Philippe GREFFIER**

